

Indre-et-Loire pour les mois de janvier et de février ne sont pas bonnes : il n'y a pas d'augmentation du nombre d'accidents, mais ils sont nettement plus graves. »

Hier matin, du côté de Charentilly.

(Photo « N.R. » Jean DECOSSE)

## Procédure exceptionnelle

Ce qui signifie que les conducteurs prennent des libertés avec les mesures de sé-

curité, et en particulier les limitations de vitesse.

Et pour frapper les imaginations et inciter les conducteurs à les respecter, rien de tel qu'une opération de retrait immédiat du permis effectuée de-

vant témoins. Mais hier matin, les autorités administratives n'ont pas fait usage de cette possibilité.

« Le retrait immédiat doit rester une procédure exceptionnelle, donc pour sanctionner des infractions particulièrement graves, estime M. Leblond. Et ce matin, si nous avons relevé un bon nombre d'infractions, aucune n'était d'ampleur exceptionnelle. »

Sauf une : vers 11 h, sur la C.D. 959, juste avant l'entrée

# La pollution du Cher à Bléré : plus compliquée qu'on ne le pensait

La pollution du Cher à Bléré (lire notre édition d'hier) s'avère avoir des causes beaucoup moins évidentes qu'on aurait pu le penser de prime abord.

Bien qu'une très petite quantité d'hydrocarbures ait été déversée dans les eaux de la rivière, avec des conséquences minimales grâce aux gros moyens déployés par les pompiers, les berges, en revanche, ont été gravement polluées.

Avant-hier, les soupçons s'étaient portés vers les cuves

de fuel domestique d'une usine de fonderie toute proche. Mais les sondages ont prouvé que les hydrocarbures ne pouvaient venir de cette source, et dès lors toutes les hypothèses sont possibles.

Hier, alors que M. Tandonnet, le nouveau directeur de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire, M. Leblond, s'était déplacé sur les lieux en compagnie du directeur de la protection civile, et de M. Le Floch, ingénieur à la D.D.E. chargé des risques in-

dustriels, il a été procédé à l'évacuation de la terre polluée afin que les rejets dans les eaux du Cher cessent définitivement.

C'est ainsi que les pelleteuses et les camions ont commencé à évacuer pas moins de 1.500 m<sup>3</sup> prélevés sur les berges de la rive gauche du Cher. La municipalité de Bléré, qui subit les frais de ces travaux, a décidé de porter plainte contre X. L'enquête risque de s'avérer longue et délicate.

## Chinon

### Feux de broussailles

Les pompiers de Chinon ont été appelés à 2 h 40 dans la nuit de jeudi à vendredi, à « Multima Soldeur », en bordure de la D. 751, commune de Saint-Benoît-la-Forêt : des broussailles et des débris étaient en flammes.

Hier à 13 h, ils intervenaient en bordure de la D. 8, à deux kilomètres environ de Chinon en direction de L'Île-Bouchard : à la suite d'une incinération volontaire, les flammes s'étaient propagées aux herbes et broussailles du talus, qui ont brûlé sur 200 mètres environ.

## Tours

# Perte de contrôle dans l'Alouette : deux blessés dont un enfant

Plus de peur que de mal hier soir vers 22 h sur la R.N. 10 vers le sommet de la côte de l'Alouette, juste avant le carrefour avec la route de Chinon : un carambolage entre une automobile et une camionnette a fait d'impressionnants dégâts matériels mais en fin de compte, les sauveteurs n'eurent à porter secours qu'à deux blessés sans extrême gravité.

Pourtant, le choc avait été si rude qu'il avait fallu déplacer le service de désincarcération des pompiers pour tirer des tôles enchevêtrées un enfant d'une douzaine d'années...

Comment en était-on arrivé là ? Il semble bien, d'après le récit de certains témoins, que le véhicule, une 504 blanche, était en train de dépasser une camionnette de l'entreprise Jet-Services par sa droite, les deux véhicules roulant en direction de Chambray.

Pour une raison encore inconnue, la 504 s'est écartée de sa trajectoire pour aller empiéter sur la droite la partie réservée au stationnement, partie délimitée par une bordure biseautée.

Ce franchissement a-t-il surpris le conducteur ? Toujours est-il que ce dernier, loin de redresser sa course, a alors complètement perdu le contrôle de son véhicule. Il est allé heurter un poteau d'éclairage et l'a cisailé net (il était pourtant protégé par des barres de fer).

Totalement déséquilibrée, la 504 s'est projetée sur la gauche pour venir heurter la camionnette sur son avant. Les deux véhicules, la 504 en travers poussée par la camionnette, ont terminé leur course quelques dizaines de mètres plus loin, sur le trottoir.

A la suite du choc, le conducteur de la 504, dont

l'identité n'a pas été révélée dans la nuit, a été blessé au visage. A l'arrière, un jeune garçon d'une douzaine d'années, blessé à la hanche, ne put être évacué qu'après qu'on eut découpé le toit. Tous les deux ont été conduits au C.H.R. Trousseau : leurs jours ne semblent pas en danger. Par ailleurs, le conducteur de la camionnette est indemne.

Outre les deux véhicules endommagés, on a pu constater de gros dégâts matériels : un poteau d'éclairage a été fauché, qui en tombant, a complètement détruit un abri de bus.

## Amboise

# On a volé les clefs de la chapelle Saint-Denis

Un ou des individus se sont introduits jeudi dans la chapelle Saint-Denis d'Amboise, place Saint-Denis (près de l'église portant le même nom) et ont forcé la porte de la sacristie, visiblement à la recherche de menue monnaie. A défaut d'avoir trouvé de l'argent

### Des chèques volés pour acheter sa drogue

Elle n'en était pas à son coup d'essai : elle avait déjà été condamnée pour avoir utilisé des chèques volés. Pour acheter sa drogue quotidienne, Christine, 31 ans, employait souvent cet expédient. Elle achetait des vêtements, de la nourriture ou des alcools avec des chèques volés et revendait la marchandise.

Mais mercredi, alors qu'elle opérait à Tours, un commerçant l'a reconnue, a alerté la police. Après enquête, il s'est avéré que Christine avait émis une quinzaine de chèques pour un montant global d'environ 13.000 F, le tout à l'aide d'un chéquier volé en février dernier dans une automobile.

Une information judiciaire a été ouverte.



R  
PA  
Dé  
un  
A  
po  
vers  
11  
reux  
Rel  
son  
heun  
Le  
suite  
reux  
Trou  
Éta  
TOU  
6 ma  
NAIS  
Wili  
seau,  
Gilard  
Eddlin  
Tonne  
PUBLI  
DE MA  
Mel  
jel, jou  
colas  
Terkh  
adress  
DÉCÈS  
Aug  
Fann  
Anto  
Véré, 9  
Geor  
CHAN  
6 mars  
NAISSA  
Maxi  
Colomb  
Jean-P  
Anaïs  
Karmy,  
Berthet  
tor Lava  
rolline B  
du Parc  
Les  
VE  
Mini  
Maxi  
Tou